



## OCTOBRE 2010

### LETTRE D'INFORMATION REGLEMENTAIRE : N°2 (NA)

Bonjour,

Voici le n°2 de la LETTRE GRATUITE D'INFORMATION REGLEMENTAIRE élaborée tous les 2 mois par SSA en matière de :

- Sécurité sanitaire des aliments (hygiène alimentaire)
- Sécurité au travail (hygiène, santé, sécurité au travail ; prévention des risques professionnels)
- Environnement

Ainsi, dans ce numéro, vous sont présentés :

#### 1) En matière d'environnement :

- **REACH :**  
La première échéance d'enregistrement [REACH](#), fixée au 30 novembre 2010. Le défaut d'enregistrement entraîne l'interdiction de production ou d'importation d'une substance chimique : les entreprises concernées par cette échéance doivent absolument respecter cette date.
- **Déchets :**  
Un rappel sur la responsabilité de la gestion des déchets, qui repose sur ceux qui les produisent : L'Etat fixe la politique et le cadre réglementaire, avec comme priorités la prévention, la valorisation des déchets et la réduction de leurs impacts environnementaux et sanitaires. Ces cinq axes stratégiques ont été définis dans [le Plan d'actions 2009-2012](#) qui vise à mettre en œuvre les engagements du [Grenelle de l'Environnement](#).

Des financements (conseil d'experts extérieurs, travaux de recherche et de développement, investissements) ainsi que des conseils pour votre démarche de prévention et de gestion des déchets peuvent vous être apportés par l'[ADEME REUNION](#).

Le département Environnement de SSA peut également vous proposer des prestations relatives à la gestion des déchets, au développement durable, à la réglementation : [cliquez ici](#) pour en savoir plus.

#### 2) En matière d'hygiène, santé, sécurité au travail :

- [Un article](#) élaboré par nos soins, portant sur le renforcement des obligations des employeurs en matière de prévention du risque électrique (août 2010).
- [Un document](#) conçu par notre service, synthétisant l'essentiel des obligations réglementaires en matière de formation à l'hygiène, santé, sécurité au travail.

Retrouvez tous les numéros de la lettre gratuite d'information réglementaire en cliquant sur le lien suivant : [Lettre d'information réglementaire d'octobre 2010](#)

Bonne lecture